

Cadre réservé à l'académie

QUI ?

Ce cas d'usage est destination du :

- Chef d'établissement
- Enseignants des classes du cycle 4 et enseignant professeur principal
- CPE
- Documentaliste

QUOI ?

La saisie par l'utilisateur des actions des élèves du cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires afin de compléter les données du bilan périodique.

Une action d'Enseignement Pratique Interdisciplinaire est constituée de :

- Thématique interdisciplinaire, sélectionnée par l'enseignant et paramétrée au préalable (voir la fiche Paramétrage des EPI)
- Intitulé de l'EPI, saisi par l'enseignant
- Description de l'EPI
- Enseignants/disciplines (plusieurs enseignants peuvent intervenir sur la m[^]me EPI)
- Appréciation collective : complétée par des informations spécifiques pour chaque élève concerné par l'EPI (les élèves peuvent provenir de plusieurs divisions et niveaux différents)

Les EPI sont au nombre de 8 et sont **disponibles seulement en cycle 4** pour les 5ème, 4ème et 3ème. Six de ces thèmes seront traités obligatoirement pour chaque élève au cours du cycle, à raison d'au moins 2 thèmes différents chaque année. [Lien vers le site Legifrance](#)

COMMENT ?

Saisie collective des EPI

Depuis le menu Bilans / Saisie collective des EPI, les actions sont saisies par division et par élève. Toute saisie reste modifiable quel que soit le profil utilisateur.

1 – Sélectionnez le menu « Saisie collective des EPI »


Annotations:

- Filter permettant de sélectionner/afficher une seule thématique
- Liste de toutes les thématiques proposées pour les EPI (Cycle 4)
- La 'Croix' témoin du filtrage permet d'enlever le filtre
- Lien pour basculer sur le menu Paramétrage et créer l'EPI
- Résultat du filtrage sur la thématique Sciences, technologie et société :
- Cliquez sur ce bouton pour renseigner l' EPI déjà déclarée dans le menu Paramétrage

Annotations:

- 1 - Filtré sur la thématique souhaitée ici « Sciences, technologie et société »
- 2 – Cliquez sur le bouton 'Renseigner un EPI'
- 3 – Sélectionnez l'EPI dans la liste déroulante (s'il en existe plusieurs)
- 4 – Sélectionnez dans la liste le nom de l'enseignant en rapport de sa discipline
- 5 – Saisissez l'appréciation collective pour le groupe d'élèves participant à l'EPI
- 6 – Complétez l'appréciation collective par des informations spécifiques pour l'élève
- 7 - Utilisez la corbeille pour supprimer un élève
- 8 – Ajoutez le(s) élève(s) pour créer le groupe : en commençant par sélectionner la division, la période concernée et le(s) nom(s) dans la liste, Les élèves peuvent provenir de classes et de niveaux différents
- Filter actif



 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Livret Scolaire Unique du CP à la 3ème</p> <hr/> <p>Fiche 22 - 2D_Saisir Collectivement les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires</p>	<p>Version 16.3</p>
--	--	--------------------------------

Remarque :

- Les données EPI sont accessibles et modifiables uniquement quand le paramétrage d'import est positionné sur Saisie Manuelle ou Import depuis Siècle Notes. Pour l'import depuis un éditeur privé, toutes les données EPI sont importées, elles ne sont pas modifiables.
- Pour pouvoir enregistrer les renseignements d'un EPI, l'enseignant doit être positionné au moins sur une des matières de l'EPI. A noter que si l'enseignant a choisi de modifier un EPI renseigné préalablement par un autre enseignant de la même matière, il ne pourra enregistrer que s'il se positionne lui en tant qu'enseignant de la dite matière.

Questions / Réponses

Q : Quel est le nombre de disciplines impliquées par EPI ?

- Toutes les disciplines des services d'enseignement de l'établissement sont proposées et peuvent être sélectionnées.

Q : Qui peut saisir un EPI ?

- Un enseignant ne peut renseigner que des EPIs pour lesquels il enseigne au moins une discipline.
- lorsqu'un enseignant renseigne un **nouvel** EPI il est positionné par défaut sur les matières qu'il enseigne.

Q : Si un bilan est verrouillé pour un élève participant à un EPI, que se passe-t-il alors ?

- l'appréciation collective n'est plus modifiable
- le commentaire de cet élève n'est pas modifiable
- l'élève ne peut plus être supprimé du groupe
- l'EPI ne peut plus être supprimé
- on peut néanmoins toujours ajouter/modifier d'autres élèves

